

Compost de végétaux : des changements à venir

Tontes de gazon, tailles de haies, branchages... déposés dans les déchèteries ou plateformes du territoire deviennent, après un long processus, un amendement organique naturel pour les professionnels et les particuliers. Cette filière locale de valorisation implique un travail important pour que la qualité du produit fini soit irréprochable...



Ce qui change et pourquoi?

Depuis 2005, Préval Haut-Doubs produit du compost de végétaux sur la plateforme de compostage située à Pontarlier. Grâce à un travail rigoureux et précis, la qualité du compost s'est améliorée au fil des années, jusqu'à obtenir aujourd'hui un **compost conforme à la norme** NF-44-051 et certifiée I-302, qui permet son utilisation en agriculture biologique.

Afin d'obtenir une telle qualité de compost, le produit est contrôlé au quotidien et travaillé pendant 6 mois par les agents de Préval, directement sur la plateforme de Pontarlier.

Afin de valoriser ce travail, le conseil syndical de Préval a décidé de **rendre payant ce produit** pour les professionnels, les communes, les associations et les particuliers.

Les tarifs sont les suivants :

- 4 € TTC (3,79 € HT) le sac de 50L (seuls les contenants fournis par Préval sont autorisés)
- 26 € TTC (24,64 € HT) le m3 en vrac
- 13€ TTC (12.32€ HT) jusqu'à 0.5m3 en vrac

Les tarifs proposés ne permettent pas d'amortir le coût de production, mais donnent une valeur à ce produit de qualité.

Quel est le processus du compostage de végétaux?

Préval valorise 6 500 tonnes de végétaux par an sur l'ensemble de son territoire. 10 % de ce tonnage est acheminé sur la plateforme de compostage, pour être transformé en compost. Après un processus de 6 mois, cet amendement est vendu aux professionnels comme aux habitants.

De la déchèterie jusqu'au jardin:

Contact presse: Préval / Claude GINDRE, Président
Pôle communication: Tél.: 07 78 31 03 39 communication@preval.fr





Comment utiliser son compost?

Le compost est un amendement organique qui s'intègre naturellement au terrain **afin de le nourrir**. Il ne peut donc PAS servir pour combler ou remblayer un terrain.

Le compost ne doit pas être utilisé pur dans les plantes ou au jardin : il risquerait de brûler les végétaux... Il doit être mélangé selon ces proportions : 1/3 compost – 2/3 terre.

Mise à disposition du compost

Pour ce printemps, le compost sera disponible à partir du **17 avril 2024.** Il est **réservable en ligne** directement sur le site de Préval : **https://preval.fr/wp/acheter-du-compost.**

Une fois réservé, les habitants pourront récupérer leur compost dans les lieux suivants : Frasne, Labergement-Sainte-Marie, Pontarlier, Pierrefontaine-les-Varans, Maîche ou Le Russey. La date et le lieu de retrait seront communiqués par retour de mail une fois la commande effectuée sur le site internet.